

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT



**Systeme de financement du secteur rural en
Mauritanie : Etat et perspectives**

Version finale

Octobre 2013

Sommaire

Résumé exécutif	3
Introduction	6
I. Contexte économique	6
II. Le secteur rural	8
II.1. Espace et système de production	8
II.2. Filières de production	10
2.2.1 Filières de production animale	10
2.2.2 Filières de production végétale	14
III. Financement du secteur rural	20
3.1 Historique du crédit au secteur rural	20
3.2 Nouvelle approche de financement : la CDD	21
3.2.1 Direction des dépôts et consignation	22
3.2.2 Direction du développement	22
3.2.3 Structure de financement de l'agriculture	22
3.2.4 Forces et faiblesses du dispositif de financement agricole de la CDD	23
IV. Nouvelle Stratégie de développement du secteur rural	24
4.1 Axes et programme de mise en œuvre	24
4.2 Adéquation entre la stratégie et le nouveau système de financement	25
V. Quelles améliorations pour le nouveau système de financement ?	26
5.1. Appui à la CDD	27
5.2. Diversification de l'offre de financement	28
5.2.1 Utilisation des NTIC	28
5.2.2 Warrantage	29
5.2.3 Assurance	29
5.2.4 Fonds de garantie	29
5.3 Agriculture contractuelle	30
5.3.1 Modèle centralisé ou de plantation mère	30
5.3.2 Modèle multipartite	31
5.3.3 Démarche « entreprise de service et producteurs agricoles »	31
Conclusion	31
ANNEXE 1 : Texte de la convention de gestion Etat – CDD	33
ANNEXE 2 Listes des documents consultés	36
ANNEXES 3 : Listes des personnes rencontrées	37

RESUME EXECUTIF

L'agriculture et l'élevage participent, à hauteur de 14,4%, à la formation du PIB mauritanien. Ils ont enregistré en 2012 un taux de croissance de 8%, contribuant à porter le taux de croissance réel de l'économie nationale à près de 7% malgré un contexte mondial marqué une crise économique et financière.

La Mauritanie compte 3,5 millions d'habitants, dont 42% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le rôle joué par le secteur rural dans le développement économique du pays est d'autant plus important que 78% de ces pauvres vivent en milieu rural.

C'est un pays essentiellement désertique, qui s'étend sur plus d'un million de Km² dont près de 20% sont dits aptes à des activités agro-sylvo-pastorales. Toutefois, les terres cultivables ne dépassent pas les 0,5% du territoire, et les terres irriguées en maîtrise totale de l'eau ne représentent que 30% du potentiel irrigable, estimé à 130 000 hectares.

Les caractéristiques agro écologiques du pays répartissent le territoire national en quatre zones de production, qui se caractérisent, chacune, par un mode de production dominant.

- **La zone aride**, caractérisée par un climat très chaud et aride. Elle couvre les 80% du territoire, et son mode de production de référence est le système oasien.
- **La zone sahélienne** qui couvre le sud-est mauritanien. C'est la zone d'élevage la plus importante ; l'agriculture y est pratiquée sur des sols sablonneux ou derrière des barrages de retenue.
- **La zone de la vallée du fleuve Sénégal** dominée par l'agriculture irriguée, soit en maîtrise totale de l'eau soit en décrue.
- **La zone maritime** qui couvre la bande littorale, et se distingue par un élevage laitier à caractère intensif.

Les principales filières de **la production animales** sont :

- La filière **lait et produits laitiers**

Elle s'organise autour de cinq unités de transformation, toutes, situées à Nouakchott. Leur zone de collecte du lait se limite aux axes routiers à proximité de Nouakchott, laissant de côté l'essentiel de la production laitière nationale. Ces usines doivent cependant faire face à la concurrence de produits importés, largement subventionnés dans leur pays d'origine.

Les besoins de financement de la filière portent sur le renouvellement des équipements des unités existantes, le développement et l'installation de centres de collectes et d'unités de traitement dans les régions du sud-est, l'amélioration de la productivité et la couverture des besoins en intrants.

- La filière **viande rouge et animaux sur pieds**

Les élevages sont en général de petites tailles et relèvent de l'économie de subsistance. Les animaux destinés à la vente sont collectés par des intermédiaires, et convoyés ou

transportés vers les marchés terminaux qui sont situés dans les principaux centres urbains de la sous-région.

On note, à côté de cette activité, le développement d'une filière peaux et cuirs.

- La filière **avicole**

La production est assurée par les aviculteurs importateurs qui bénéficient, de plus en plus, de la préférence des consommateurs pour les produits Halal. Une unité de production d'œufs, qui compte 3000 pondeuses, est installée à Nouakchott.

Les besoins en investissements sont multiples. On peut citer, en priorité, la construction d'abattoirs aux normes, mais aussi des prêts aux opérateurs privés pour favoriser la mise aux normes et le développement des unités de production et des moyens de transport. Cependant, les crédits les mieux adaptés aux besoins des petits producteurs du secteur de l'élevage sont les microcrédits à la consommation et les financements des activités génératrices de revenus, proposés par des services financiers de proximité.

Pour ce qui est de la **production végétale** on distingue principalement trois filières :

- La production de **légumes**

Elle fait appel à différents modes de production. Elle est en général réalisée en complément à une production principale de riz, et sur des surfaces très réduites.

Le schéma de financement le plus réaliste pour cette filière consiste à favoriser le développement de crédits accessoires aux prêts, pour la riziculture, en faveur des producteurs qui pratiquent la double culture, et à encourager l'accès des coopératives et assimilés aux réseaux de microcrédits.

- La production **de fruits** : la filière dattes

Les fruits produits en Mauritanie sont essentiellement les bananes, les mangues, les pastèques et, surtout, les dattes. La production de dattes est autoconsommée à près de 60%. L'excédent est commercialisé, mais il ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité pour des unités de conditionnement modernes.

- La production de **céréales traditionnelles** (mil, maïs, sorgho)

Elle est réalisée, à 86%, en dehors des zones d'irrigation, et sont donc en situation de dépendance totale vis-à-vis de la pluviométrie.

Le développement d'une offre de financement en faveur de cette activité passe par des mesures incitatives pour l'extension vers ces zones des activités de réseaux de microcrédits et le développement de produits d'assurance et de garanties adaptés.

- La filière **rizicole**

La production de riz est la principale culture pratiquée le long de la vallée. Les surfaces mises en culture ont atteint, en 2012, leur niveau le plus élevé, sur les dix dernières années, avec 20 356 ha de riz durant la saison d'hivernage, et 10 654 ha en contre-saison.

Elle est la seule activité agricole à bénéficier d'un dispositif de financement dédié. Ses besoins en financement et l'offre disponible sont examinés plus en détails dans le cadre de l'analyse de ce système de financement.

Le financement **du secteur rural** est pris en charge par l'Etat, ses partenaires au développement et le secteur privé. Le crédit au secteur a été confié, dans un premier temps à des banques publiques de développement puis, à partir de 1992, à l'UNCACEM pour l'essentiel des montants en jeux. Aujourd'hui, un nouveau dispositif de financement se met en place sous l'égide de la CDD.

La nouvelle structure dispose de nombreux atouts, notamment en termes de management et de mobilisation des ressources, mais elle prend le risque d'intervenir sur un secteur dont la rentabilité est handicapée par de nombreux aléas.

Les autorités publiques ont conçu et initié la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse pour le développement du secteur. Cependant le dispositif actuel de financement n'est pas encore en ligne avec les priorités de cette stratégie. Mais des progrès peuvent être réalisés rapidement, notamment par l'adoption de mesures portant sur :

- Le **renforcement des capacités de la CDD**, en particulier en termes de formation et de développement de nouveaux outils d'information et d'analyse des risques ;
- La **diversification de l'offre de financement**, par l'utilisation des NTIC, l'introduction de nouvelles techniques comme le warrantage, les assurances indexées et les fonds de garantie ;
- Ou par la promotion d'une nouvelle dynamique, dans les rapports agriculteurs /entreprises de transformation ou de services, orientée vers la réalisation de bénéfices, à travers une approche dite démarche de **l'agriculture contractuelle**.

Introduction

L'économie mauritanienne a enregistré un taux de croissance réel de près de 7%, en 2012, en dépit d'un contexte mondial marqué par le ralentissement de l'activité économique. L'agriculture et l'élevage contribuent à hauteur de 14,4% à la formation du PIB national. Cependant, l'allocation budgétaire du secteur ne dépasse pas les 6% des dépenses de l'Etat et ce, malgré l'amélioration de la situation des finances publiques constatée ces dernières années.

En outre, la contrainte de financement du secteur est alourdie par les échecs successifs des systèmes de financement de l'agriculture mis en place depuis l'indépendance du pays. La question de savoir quel système de crédit serait le mieux adapté aux besoins de l'agriculture mauritanienne est posée de manière récurrente.

Dans ce qui suit, après une brève présentation du contexte économique national, est exposée une analyse des potentialités et réalisations des activités agricoles et d'élevage. Cet examen est conduit sous une double perspective : Celle des systèmes de production, déterminés par les conditions agro-écologiques, et celles des filières de production, orientées par une logique de marché. Ce travail est cependant, conduit à travers le regard du financier qui s'interroge sur la nature des besoins de financement de ces producteurs et, en particulier, ceux qui se traduisent par une demande de crédit au système financier.

La recherche de solutions adaptées à ces besoins est précédée par un rappel historique des expériences de crédits à l'agriculture et une présentation détaillée du mécanisme choisi et mis en place par les pouvoirs publics pour le financement du secteur rural.

Les conclusions de l'étude conduisent à trois niveaux de recommandations :

- L'identification de mesures d'appui au système de financement mis en place ;
- L'introduction de produits innovants ;
- La recherche pour la définition de nouveaux rapports autour de la production agricole et d'élevage.

I. Contexte économique

L'économie mondiale est marquée par un ralentissement continu. Cependant, les projections annoncent une très légère progression du PIB mondial à 3,6% contre 3,3 %, en 2012. Cette évolution suit le rythme d'activité dans les pays avancés, dont le taux de croissance reste à peu près au même niveau : 1,5% en 2013 contre 1,3% en 2012.

En ce qui concerne l'économie nationale, le PIB a enregistré un taux de croissance réel de 6,9%¹, en 2012, contre 3,6 % réalisé, en 2011. Cette forte reprise de la croissance est due principalement aux performances du secteur des bâtiments et travaux publics et à la hausse enregistrée par le secteur agricole. Les réalisations par secteur économique se présentent ainsi :

¹ Source: MAED. Idem pour toutes les données macro économiques.

Le secteur primaire a enregistré une croissance réelle de 11,7%, contribuant ainsi à 1,2 point de la croissance du PIB contre une contribution négative de 0,8 point en 2011. La branche agricole a été la plus dynamique, avec un taux de croissance de 53,3%. Cette performance est surtout due à la bonne tenue des cultures de céréales traditionnelles (mil/sorgho, maïs/blé/orge) qui sont passées d'une production de 39 728 tonnes, en 2011/2012, à une production de 106 474 tonnes, en 2012/2013. Les effets de la sécheresse de 2011 continuent cependant de se faire sentir dans la branche élevage qui subit une contraction de 2,2%. La croissance du sous-secteur pêche est, quant à elle, remarquable : il réalise un taux de croissance de 27,6%.

Le **secteur secondaire** enregistre une croissance négative de 1%, sous l'effet, notamment, de la baisse de la valeur ajoutée du secteur pétrolier, qui s'accroît pour atteindre 15,9%, en 2012. L'activité du secteur minier a été marquée par une timide reprise. En effet, la valeur ajoutée réelle de ce sous secteur a progressé, en 2012, de 0,3%, après une baisse de 1,2%, en 2011.

En revanche, la branche manufacturière enregistre un taux de croissance positif significatif de 7,2%, en 2012, et les activités des bâtiments et travaux publics une progression de 15,6%. La valeur ajoutée de l'activité des BTP a connu, en 2012, une hausse de 15,6% en termes réels.

Le secteur tertiaire, contribue pour près de la moitié (3,2 point) du taux de croissance enregistré. Sa valeur ajoutée affiche une hausse de 5,5%, en 2012, après la reprise de 5,9% enregistrée en 2011. Elle est tirée par les composantes, commerce-hôtels-restaurants, administrations publiques et autres services privés.

En ce qui concerne le **secteur extérieur**, le déficit de la balance commerciale passe de 27,6% du PIB à seulement 4,5%, si on exclut les importations couvertes par des investissements directs étrangers. Les transferts exceptionnels enregistrés, notamment, au niveau de la partie Dons et les rapatriements effectués par la SNIM, permettent de porter le niveau des réserves de changes à 5,8 mois d'importation contre 3,7 mois, en 2011.

Sur le plan budgétaire, les données relatives à l'exécution du budget de l'Etat pour l'année 2012 montrent que le déficit du solde de base (hors pétrole) est de 19,69² milliards, soit l'équivalent de 1,45% du PIB. Ce déficit est d'autant plus soutenable que les recettes pétrolières pour la même année s'élèvent à 21,48 milliards.

Le Budget de l'Etat pour l'année 2013 porte sur des dépenses de 394,89³ milliards d'ouguiya auxquels s'ajoutent 124,59 milliards de dépenses d'investissements sur ressources extérieures, soit 519, 48 milliards d'ouguiya. Le tableau d'équilibre fait ressortir un déficit, hors dons, de 4,3 milliards d'ouguiya. Ce qui représente moins de 0,5% du PIB national.

Le budget de fonctionnement alloué au ministère du développement rural ne dépasse pas les 3% du budget courant de l'Etat. Cependant, les investissements programmés pour le secteur rural dans son ensemble se chiffrent à 23,42 milliards, soit 9,98% du total des

² LFI 2013

³ Idem

investissements. Il reçoit en particulier 12,10 milliards sur les financements intérieurs, soit 11,01% des ressources intérieures.

La revue des dépenses dans le secteur rural, pour la période 2000-2007, montre que la part du secteur dans le budget de l'Etat a été en moyenne de 6%, et son financement assuré à 80 % par les prêts et dons accordés par les partenaires techniques et financiers du pays.

La Mauritanie compte 3,5 millions d'habitants, dont 42% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le rôle joué par le secteur rural dans le développement économique du pays est d'autant plus important que 78% de ces pauvres vivent dans le milieu rural. De plus, ce secteur emploie 21% de la population active, et fournit des moyens d'existence à 62 % de la population prise dans son ensemble.

II. Le Secteur rural

La Mauritanie est un pays essentiellement désertique, caractérisé par un climat saharien, au nord, et sahélien, au sud. Elle couvre une superficie de plus de 1 000 000 km², dont près de 20% sont réputés aptes à des activités agro-sylvo-pastorales. Toutefois, les terres cultivables sont estimées à 500 000⁴ hectares (0,5% du territoire). Le potentiel irrigable est de 130 000 à 140 000 hectares, mais les superficies irriguées en maîtrise totale ne représentent que 30 % de ce potentiel. Les productions agricoles demeurent donc largement liées aux conditions climatiques, caractérisées par des niveaux pluviométriques variables et des sécheresses récurrentes.

Les ressources en eau sont constituées par des eaux de pluies, irrégulières et mal réparties (80% du territoire reçoit moins de 100 mm par an et 1% plus de 400mm), et des eaux de surface, dont les principales sont représentées par le fleuve Sénégal et ses affluents qui prennent naissance en Mauritanie (Gorgol, Niordé, Gorfa et Karakoro). Néanmoins, le pays recèle d'importantes réserves en eau souterraine.

L'analyse des activités du secteur rural est ici abordée à travers deux perspectives : La première est déterminée par les caractéristiques agro-écologiques, et la seconde fait référence aux filières de production. Cette approche est développée dans la perspective d'une recherche sur le système de financement le mieux adapté aux activités du secteur. Elle permet d'apprécier la nature des besoins et leur dispersion dans l'espace, et donc de guider la recherche sur la nature des produits à fournir, les institutions de financement adéquates et leur implantation sur le territoire.

II.1. Espace et système de production

Les caractéristiques agro écologiques du pays partagent le territoire national en quatre zones de production (zone aride, zone sahélienne, zone de la vallée du fleuve Sénégal et zone maritime), chacune caractérisée, par un mode de production dominant :

❖ **la zone aride** : Elle est caractérisée par un climat très chaud et aride. Elle s'étend sur près de 80% du territoire, et couvre le Tiris Zemour, l'Adrar, le Tagant, l'Inchiri et les

⁴ SDSR 2012.

moughataa nord de l'Assaba et des deux Hodh. Le mode de production de référence est le système oasien. Celui-ci concerne plus de 15 000 exploitations de très petite taille réparties, sur une superficie de près de 10 000 ha. L'exploitation est basée sur la culture du palmier (environ 1,9 millions de pieds) et les cultures irriguées associées (céréales, luzerne et légumes).

La pratique de l'élevage occupe une place secondaire : Le cheptel est essentiellement composé de dromadaires transhumants (150 000 bêtes environ), principale source de viande et de lait, et de caprins sédentaires, fournissant lait, viande et beurre pour l'autoconsommation familiale.

❖ **La zone sahélienne** : Elle couvre le sud-est mauritanien, notamment la partie sud des deux Hodh et de l'Assaba et les moughataa du nord du Gorgol, du Brakna et du Trarza. Dans cette zone, l'élevage constitue le mode de production dominant, les cultures pluviales venant en seconde place.

C'est la zone d'élevage la plus importante, en termes d'effectifs. Elle héberge, 40% du cheptel camelin, 50% du cheptel ovin/caprin et 70% des bovins. L'élevage couvre les besoins locaux en viande et produits laitiers. La commercialisation est effectuée sous forme « d'animaux sur pieds » conduit dans les pays de la sous-région et vers Nouakchott. Le système d'élevage pratiqué est principalement de type extensif, caractérisé par le fait qu'une fraction importante du troupeau effectue des déplacements cycliques sur des distances variables, avec retour à un point d'attache. Il est associé à un élevage de type sédentaire autour des concessions agricoles et dans la périphérie des centres urbains.

Pour ce qui est de l'agriculture on distingue :

- Une agriculture pluviale pratiquée sur des sols sablonneux (**dièri**) dont l'importance des superficies dépend intimement de la pluviométrie annuelle. Elles ont été en moyenne de 141 170 ha sur la période 2007-2012, avec un pic de 203 837ha⁵, pour la saison 2010/2011, et seulement 60 504 ha la saison suivante. Les spéculations pratiquées sont le mil et le sorgho, les pastèques, le niébé et l'oseille de Guinée. Les rendements moyens en céréales sur la période ont été de 0,3 t/ha, avec des variations annuelles dépassant parfois 50%. Les données disponibles ne permettent pas de savoir si ces rendements sont améliorables ou pas. Il est clair qu'en l'absence d'un regroupement de ces petits producteurs, il sera difficile de concevoir un système de financement de cette agriculture. Il convient donc, dans le cadre de la stratégie de développement du secteur agricole, de définir des mécanismes de regroupement de ces agriculteurs dans des structures associatives dont les formes seront à définir, pour qu'une solution viable de financement soit envisagée.
- **Les cultures « sous-barrages » - bas-fonds** : elles sont principalement fondées sur l'aménagement de barrages, digues et diguettes, dans les zones à faible pluviométrie et disposant d'une topographie favorable. Les surfaces mises en culture sont en moyenne, sur les cinq dernières années, de 44 600 ha. La culture des céréales (sorgho, maïs) domine, et le rendement moyen est estimé à 0,8 t/ha, avec des fluctuations de l'ordre de 20%.

⁵ Statistique DPCSE /MDR Idem pour toutes les statistiques agricoles

❖ **La zone de la vallée du fleuve Sénégal** couvre une superficie restreinte, se limitant au sud des quatre wilayas de la vallée du fleuve. Le système de production prédominant est l'agriculture irriguée qui se subdivise en deux sous système de culture. Les cultures de type Dièri sont très courantes et l'élevage joue un rôle important.

- **L'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau** : Elle couvre une superficie estimée à 30 000 ha. La principale spéculation pratiquée est le riz, dont la culture est effectuée en deux campagnes : pendant l'hivernage, de juillet à octobre, et contre-saison chaude, entre mars et juin. Le rendement moyen est de 4 tonnes par ha, mais certaines exploitations peuvent atteindre des pics de 8 t/ha. Une utilisation optimale des terres pourrait permettre de réaliser une troisième campagne en contre saison froide, de novembre à février, pour la production de légumes et d'autres céréales comme le sorgho et le maïs. Cette agriculture présente donc un fort potentiel de diversification et d'augmentation de la production.
- **L'agriculture pratiquée en zone de décrue naturelle ou contrôlée**. Les superficies mises en exploitation correspondent aux zones inondables par les crues du fleuve Sénégal, ses affluents et défluent. L'inondation peut être naturelle - « décrue naturelle » - ou contrôlée, « décrue contrôlée ». Les superficies cultivées sont très fluctuantes ; les chiffres retenus par le MDR varient de 7 000 ha à 40 000 ha. Les rendements sont de l'ordre de 0,8 t/ha, avec des fluctuations de près de 50%. Les principales spéculations céréalières pratiquées sont le sorgho et le maïs.

❖ **la zone maritime** couvrant la bande littorale allant de Nouadhibou au delta du fleuve. Elle présente une spécificité climatique, notamment en raison des températures moins élevées. Sa principale caractéristique, en termes de production agricole et d'élevage, résulte de l'implantation sur le territoire qu'elle couvre des deux principaux centres urbains que sont Nouakchott et Nouadhibou. L'élevage de type urbain est prédominant. C'est un élevage laitier à caractère intensif, composé principalement de troupeaux de camelins et, dans une moindre mesure, de bovins. Les centres urbains enregistrent également la présence de nombreux élevages de volaille. La proximité des marchés et les facilités accordées pour l'accès à l'eau ont permis le développement de cultures maraîchères pour la production de légumes, celle de la menthe, notamment.

II.2. Les filières de production

Les filières sont présentées par type de production animale ou végétale

2.2.1 Filières de production animale

La situation du cheptel en Mauritanie est mal connue, comme peuvent en témoigner les écarts (du simple au double, voire plus) entre les estimations publiées que l'on retrouve dans les documents officiels.

Tableau 1 : Répartition du cheptel selon l'espèce

Espèces	FAO 2002	Direction de l'Elevage 2010
Bovins	1,5 millions	5 millions
Petits Ruminants	9 millions	16 millions
Dromadaires	1,1 millions	1,1 millions
Volaille	3,4 millions	-

Source: MDR et FAO

La répartition spatiale est tout aussi peu connue. Il semble toutefois admis que le Sud-est mauritanien représente la zone de concentration la plus importante, avec 70% du cheptel bovin, 50% du cheptel ovin-caprin, et environ 40% du cheptel camelin.

Les différentes études et recherches menées ces dernières années ont montré que les quatre filières animales les plus porteuses sont:

- Lait et produits laitiers ;
- Viande rouge et animaux sur pied ;
- Cuirs et peaux ;
- Aviculture (poulets de chair et œufs).

2.2.1.1 La filière lait et produits laitiers

La filière lait peut être décrite schématiquement autour des producteurs de lait de la manière suivante :

En amont de la production, on trouve les activités de services liées au conseil et à la formation, les structures de santé, les fournisseurs de produits vétérinaires, d'aliments de bétail...

En aval, on distingue:

- Les unités de transformation industrielle qui gèrent des centres de collecte de lait frais. Ils sont situés à proximité des zones de production, et produisent une large gamme de produits : lait pasteurisé, lait UHT, yaourt, fromages...
- Les producteurs dit artisanaux : il s'agit des unités de vente de lait frais ou caillé, autour des centres urbains, ou de production de beurre et huile traditionnelles

La production de lait est estimée entre 360 000 et 400 000 tonnes par an. Le potentiel de production se trouve pour l'essentiel dans les régions sud-est, dans la vallée du fleuve et autour des principaux centres urbains. Cependant, les centres de collecte se limitent aux agglomérations de Bogué, Rosso et Nouakchott, et ne bénéficient qu'aux producteurs r installées le long des axes routiers qui mènent à ces centres urbains. En d'autres termes, toute la production laitière des zones du Sud-est, qui comptent pour plus de la moitié du cheptel, ne rentre pas dans le circuit de la production industrielle.

Les unités de transformations sont au nombre de cinq, dont les principales sont Tiviski, Top-lait et Wataniya. La production de ces unités ne fait pas l'objet de statistiques officielles, mais les estimations de la FAO pour Tiviski, l'unité la plus importante, font état d'une moyenne de 5 440 tonnes de lait traitées par an, soit moins de 2% de la production laitière. Sur cette base, on peut conclure que la production industrielle de lait concerne moins de 10% de la production nationale de lait.

Par ailleurs, le potentiel de développement de la production industrielle nationale de lait est très important, eu égard au niveau des importations des produits laitiers qui sont chiffrées à 70 000 tonnes, tous produits confondus, pour une valeur de près de 57 milliards d'ouguiya. Il s'agit de produit très largement subventionnés, dont la présence sur le marché est l'un des principaux obstacles au développement de la production locale. Le développement de cette filière passera nécessairement par la mise en place de mécanismes de protection adéquats, destinés à limiter les effets de la concurrence déloyale qu'elle subit de la part des produits importés.

Elle est aussi handicapée par la faible productivité des races locales : 2 à 4 litre par jour (l/j). Les résultats obtenus grâce à un processus de sélection des meilleures laitières locales et leur croisement avec d'autres races, notamment par insémination artificielle, sont très prometteurs (10 à 14 l/j). Par ailleurs, le déficit en fourrages naturels oblige les producteurs à recourir à la complémentation en aliments concentrés, acquis à des prix onéreux.

Les besoins de financement de la filière portent sur les investissements pour l'installation de centres de collectes et d'unités de traitement dans les régions du sud-est, le renouvellement des équipements des unités existantes, l'acquisition d'intrants, les prêts aux producteurs, notamment pour l'amélioration de la productivité, la couverture des besoins en aliments de complémentation et la commercialisation.

2.2.1.2 la filière viande rouge et animaux sur pieds

Les éleveurs peuvent être classés, selon la taille de leur cheptel, en petits et moyens éleveurs qui entretiennent un élevage de subsistance et vendent pour satisfaire leurs besoins essentiels ; et en gros propriétaires au sein desquels se retrouve une catégorie de professionnels qui gèrent des élevages à vocation commerciale. On note également l'apparition d'une nouvelle catégorie de propriétaires, constituée de fonctionnaires et d'hommes d'affaires qui entretiennent des cheptels pour leur satisfaction personnelle.

La vente du cheptel est effectuée, soit directement sur les marchés hebdomadaires spécialisés, qui se tiennent dans certaines des grosses agglomérations situées dans les zones de concentration du cheptel, ou à travers des intermédiaires, dits collecteurs, qui passent dans les campements et villages pour acheter sur place.

Les animaux destinés à la vente en dehors de la zone de production sont convoyés ou, plus généralement, transportés par camion vers les marchés terminaux situés dans les principaux centres urbains, notamment Nouakchott, ou acheminés vers les pays de la sous-région : Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal...

Sur les marchés terminaux, les principaux acheteurs sont des chevillards qui, à Nouakchott, sont basés à l'abattoir situé à l'entrée Est de la ville. Ils commercialisent la viande, découpée en quartiers, auprès des bouchers de la place. Le transport entre l'abattoir et la ville est généralement effectué par des camionnettes, sans préoccupation pour l'hygiène et la santé du consommateur.

Tableau 2 : Estimation de la consommation de viande à Nouakchott

	Totaux (Têtes)	Viandes (Tonnes)	% Viande
Bovins	1 763.000	26 445	24
Camelins	1 413.000	22 890	21
Petits Ruminants	16 670.000		55

La mise aux normes sanitaires des produits de la filière rouge destinés au marché domestique nécessite, d'une part, des investissements visant à construire des abattoirs aux normes, mais aussi des prêts aux opérateurs privés, pour favoriser la mise aux normes des moyens de transport et des boucheries. La demande de crédit, émane aussi des opérateurs privés, notamment, les prêts à la consommation au profit des ménages les plus pauvres, pour leur permettre de bénéficier des meilleures périodes de ventes et les crédits à la commercialisation pour tous les acteurs de la filière.

L'exportation étant aujourd'hui réduite à la vente de bétail sur pied, les efforts de financement doivent, en priorité, porter sur la construction d'infrastructures lourdes d'engraissement, d'abattage, de conservation et de mise aux normes sanitaires.

A côté de cette filière, se développe une filière de collecte et traitement des peaux. Il semble qu'il y ait de nombreuses unités semi industrielles qui procèdent à un premier traitement des peaux de bovins et petits ruminants destinées à l'exportation. Ces structures travaillent au profit d'acheteurs étrangers qui avancent les montants nécessaires aux achats. Un tel système de financement n'est pas sans conséquence sur les collecteurs des peaux qui dépendent entièrement des acheteurs. Les peaux rejetées par ce circuit sont soit traitées par cuisson pour exportation vers les pays de la sous-région ou traitées de manière traditionnelle pour les besoins du marché local. **La demande de financement de cette filière peut être satisfaite dans les mêmes conditions que pour la filière viande rouge.**

2.2.1.3 Filière avicole

Les statistiques retenues par la direction de l'élevage, estiment le cheptel avicole à 3,5 millions d'unités, dont 2 millions pour l'élevage traditionnel en zone rurale. La production nationale de poulet en chair est estimée à 7 000 tonnes (dont 3 000 pour les élevages modernes et 4 000 en zone rurale), pour une consommation totale estimée à 12 000 tonnes. La qualité des produits mis à la consommation est mal connue, et ne fait pas l'objet de contrôle préalable par les structures de l'élevage. Un regain d'intérêt pour la production nationale est perceptible depuis quelques années, en raison de fatwas interdisant la consommation de certains produits importés.

Les principaux acteurs de la filière sont les aviculteurs importateurs, les petits aviculteurs locaux et les intermédiaires vendeurs. Il n'existe pas, localement, de couveuses industrielles, et les poussins sont importés du Maroc et du Sénégal, et acheminés par voie terrestre, en

convois hebdomadaires. Les autres intrants tels que les aliments et les équipements sont également importés. La consommation d'œufs est estimée 10 millions d'unités dont 5 millions produites en zone rurale. Une unité de production d'œufs qui compte 3000 pondeuses est installée à Nouakchott. Cette filière a un très fort potentiel de développement en raison des changements des modes de consommation et de son faible développement.

La demande de crédit de la filière devrait porter sur le financement des besoins en fonds de roulement des unités industrielles, des financements d'investissement pour le renouvellement, l'extension et/ou la modernisation des équipements, et des crédits commerciaux pour les commerçants grossistes et les intermédiaires distributeurs. A l'exception des unités industrielles, les crédits les mieux adaptés aux besoins des producteurs du secteur de l'élevage sont les petits crédits à la consommation et les financements des activités génératrices de revenus proposés par des services financiers de proximité.

2.2.2 Les filières de productions végétales

Le tableau ci-dessous donne une vue synoptique des principales productions, réparties par zone agro-écologique :

Tableau 3 : Vue synoptique des filières agricoles

Production\zone	Agro pastorale	Oasis	Irriguée	Périurbaine
Céréales	Sorgho et Mil	Blé et orge	Riz, Maïs, blé et sorgho	
Légumes		Carotte	Patate douce, navet, oignon, pomme de terre, haricot vert	Menthe, carotte, tomate, Choux
Fruits		Dattes	Banane	

Ce tableau n'a pas la prétention d'être exhaustif, les produits agricoles cultivés en Mauritanie étant, bien entendu, plus nombreux que ceux reproduits ci-dessus. Cependant, en dépit des potentialités, il est fait recours aux importations pour la couverture des besoins du marché national en produits agricoles à hauteur de 70 %. En effet :

- l'exploitation des terres, dans les deux zones agro-pastorale et aride, est structurée autour de petites exploitations à caractère familial, basées sur des techniques de production rudimentaires, et orientées vers la subsistance.
- La production dans la zone irriguée, conserve en grande partie ce caractère traditionnel en dépit du développement d'exploitations privées à vocation commerciale, en particulier dans la filière rizicole.

Le développement de l'agriculture en Mauritanie passe par l'intensification et la diversification. Il importe, de ce point de vue, d'analyser la situation des filières existantes, et d'identifier celles qui peuvent être développées, en tenant compte de la réalité mauritanienne. Nous allons, dans ce qui suit, présenter ces filières et, quand cela est possible, indiquer les nouvelles filières susceptibles d'être développées, dans une perspective de diversification.

2.2.2.1 la production de légumes

Les enquêtes menées, dans le cadre du Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), en 2010, montrent que les légumes qui font l'objet de la consommation quotidienne moyenne la plus élevée sont l'oignon et la pomme de terre, avec 55 tonnes (t) chacun, suivis de la tomate (19,2 t), des patates douces (17,9 t) et des carottes (14t). Cette même enquête montre que le taux de couverture de cette demande par la production nationale est de 8% pour les oignons, 13% pour les tomates, 34% pour les patates douces et 8% pour les carottes. La production en légume est donc largement en deçà de la demande. Il convient dès lors de s'interroger sur les facteurs qui entrent en jeu, afin d'identifier et de lever les contraintes qui font obstacle à l'accroissement de la production maraîchère.

Les études menées pour les filières oignons et patates douces montrent que la plupart des exploitations maraîchères qui approvisionnent le marché se trouvent dans la région de la vallée du fleuve Sénégal, et que les parcelles les mieux adaptées sont celles situées sur les terres légères (*fondé*) de la bordure du fleuve. Une analyse des exploitations produisant les légumes fait ressortir la **typologie suivante** :

- Périmètres privés

Il s'agit de terrains exploités par des opérateurs privés individuels, dont les dimensions varient le plus souvent de 20 à 100 ha, avec parfois des dimensions plus importantes qui peuvent atteindre les 1000 ha. Ces exploitations sont pour la plupart dédiées à la riziculture, le maraîchage n'y occupant qu'une place mineure. L'augmentation de la production de ces exploitations est possible, moyennant l'adoption de techniques appropriées, la mise en place d'un système d'incitation et le développement d'outils de financement.

- Périmètres des groupements ou coopératives

Il s'agit soit de petites parcelles, de 2 à 6 ha, dédiées au maraîchage et cultivées par des regroupements comprenant plusieurs centaines de femmes, soit d'exploitations sur des périmètres de dimensions plus grandes, allant jusqu'à 20 ha et parfois plus, dont la culture de riz est l'activité dominante et le maraîchage une activité complémentaire, pratiquée en saison froide. Ces exploitations doivent faire l'objet d'une attention particulière, afin de mettre en place un mécanisme qui facilitera leur accès au système de financement de l'agriculture.

- Les grands périmètres collectifs

Cette appellation désigne les périmètres du Casier Pilote de Bogué (CPB) les Périmètres Pilotes du Gorgol (PPG1 et PPG2), le Périmètre de Foum Gléita. La riziculture y est pratiquée sur les sols les plus lourds, et la polyculture sur les sols plus légers. Ces périmètres offrent un potentiel important pour le développement du maraîchage. On a enregistré, en 2010 près de 70 ha d'oignons sur le CPB, et près de 500 ha sont exploités annuellement en patate douce, à Foum Gléita. Le système de financement de l'agriculture doit donc s'intéresser à ces périmètres pour convertir ce potentiel en production réelle et capitaliser sur l'expérience déjà existante à ce niveau.

- La culture « sous palmiers »

La production de légumes « sous palmiers » occupe, selon les régions, 20 à 50% des exploitations. Elle est fortement orientée vers la production de carottes (80%), et est concentrée sur les trois premiers mois de l'année. L'autoconsommation est estimée 10% ; les surplus sont acheminés vers les centres urbains à proximité de la zone de production et, surtout, vers Nouakchott. La variété de carottes produite n'est pas appréciée des consommateurs, et les rendements sont faibles (7 t/ha). Par ailleurs, l'absence de système de conservation aboutit à une inondation du marché par ce produit sur une courte période, ce qui entraîne une baisse drastique des prix. Enfin, la poursuite de cette production accentue la pression sur les ressources en eau. La priorité du système de financement est ici de renforcer les techniques d'optimisation de la gestion de l'eau.

L'analyse de l'activité maraîchère montre que les superficies par produit en jeu et, partant, le « volume d'affaires » généré par cette activité restent assez limitées. Cette situation n'est pas forcément favorable à un système de financement de la filière. Cependant, si l'on rapporte les **besoins théoriques du marché** de Nouakchott aux surfaces agricoles susceptibles d'être mises en exploitation pour satisfaire les besoins en produits maraîchers, les perspectives sont encourageantes, dans la mesure où seule une infime partie de ces besoins est aujourd'hui satisfaite.

En effet, les superficies cultivées, mesurées par produit maraîcher, excèdent rarement les 20 ha pour un mois donné. Ainsi, la somme des superficies nécessaires, pour les 10 produits recensés, calculée sur des périodes de 1 mois chacune, n'est en moyenne que de 124 ha. Cette moyenne retombe même à 90 ha si on supprime les deux valeurs exceptionnelles des productions d'oignons, en janvier, (213 ha) et de pommes de terre, en décembre (198 ha).

Ces ordres de grandeur montrent bien les limites des enjeux, notamment du point de vue d'un système de financement comme le système bancaire. Cependant, si les contraintes techniques sont levées, et si une protection adéquate est mise en place, cette filière pourra convertir le potentiel existant en production réelle. Des exemples réussis de développement de la filière ont été observés dans la sous-région. La politique mise en place par le Sénégal pour promouvoir la filière oignon en est un probant.

Tableau 4 : Répartition mensuel de la production nationale de légume selon le produit

Produits	Jan.	Fév.	Ma.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Ao.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<i>Aubergines</i>		8	9	12	14	14	14	14	12	8	4		109
<i>Carottes</i>	19	21							19	17	15	15	106
<i>Choux</i>	7	11	12						14	13	9	9	75
<i>Courges</i>	10	35							10	8	8	8	79
<i>Oignons</i>	213								68	60	56	56	453
<i>Pat. Douces</i>	16	20	20	81				24	8	8	6	12	195
<i>Piments</i>					2	2	3	4	4	4	3	2	24
<i>Poivrons</i>									6	6	6	6	24
<i>Pommes de terre</i>										66	66	198	330
<i>Tomates</i>	5	6	8	9	13	9	8	6	8	7	7	8	94
Total	270	101	49	102	29	25	25	48	149	197	180	314	1489

Source: SDSR 2013-2025 Rapport filières

La typologie des productions, développée ci-dessus, montre que la production horticole est en général réalisée en complément à une production principale, essentiellement du riz, ou à travers des coopératives,

sur des surfaces très réduites. Elle n'est pas éligible à un financement de type bancaire, en raison de ses performances, de la modicité des montants en jeu et de l'absence de titres qui permettent la mise en place de crédits hypothécaires. Le volume d'activité ne permet pas non plus de soutenir un crédit spécifique. Le schéma le plus réaliste consisterait à favoriser le développement de crédits accessoires au prêt pour la riziculture, pour les producteurs qui pratiquent la double culture, et à encourager l'accès à des réseaux de micro crédit, pour les coopératives et assimilés.

2.2.2.2 La production de fruits : la filière dattes

Les fruits produits en Mauritanie sont essentiellement les bananes, les mangues, les pastèques et surtout les dattes. Les données collectées par le PDIAIM, en 2010, dans le cadre de l'appui à la diversification, montrent que les ventes sur le marché de Nouakchott portent sur des moyennes quotidiennes de 14 tonnes pour la banane et 11,7 t pour la pastèque. La production nationale couvre respectivement 20% et 53 % de cette demande.

Ces statistiques ne sont pas suivies de manière systématique, et les filières en question n'ont pas fait l'objet d'études publiées. Mais, il est bien établi que la production fruitière de loin la plus significative, et qui a le plus d'impact sur la vie des populations rurales, demeure la production de dattes.

Le nombre de palmiers dattiers est estimé à 1,9 millions de pieds, repartis sur 218 oasis couvrant une superficie totale de 12 000 hectares, pour une population de 230 000 habitants. La production totale est estimée à 20 000 tonnes par an, dont 55% réalisées en Adrar, 20% au Tagant, 15% en Assaba et 10% dans le Hodh.

La taille des exploitations, qui comptent, en général, de 40 à 60 pieds, varie de 0,2 à 0,5 ha. Les techniques de production sont le plus souvent rudimentaires, et l'on estime que 85% des palmiers poussent à l'état sauvage. Le seul véritable progrès enregistré par cette branche se trouve au niveau des techniques d'exhaure, qui ont d'ailleurs un effet négatif sur le niveau de la nappe, et donc sur le rendement des cultures et la pérennité des oasis. Les rendements sont actuellement de 30 à 50 kg par palmier, en Adrar, et de 10 à 30 kg pour le reste du pays, contre des moyennes de 50 à 80 kg dans la sous-région.

La production de dattes est autoconsommée à près de 60%, et l'excédent est commercialisé « sur pied », durant la saison de la « guettna », ou acheminé vers les centres urbains, Nouakchott notamment, par les producteurs eux-mêmes ou par des intermédiaires. Les dattes qui ne sont pas vendues « fraîches » font l'objet de différentes techniques de conservation comme le séchage, la transformation en patte, la cuisson...

Cependant, le niveau de la production ne permet pas d'atteindre le seuil de rentabilité pour des unités de conditionnement modernes : Les deux unités qui ont été mise en place à Atar et à Kiffa sont d'ailleurs à l'arrêt. C'est aussi le cas pour l'unité de production de confiture de datte, dont les activités ont été lancées, en 2006, à Atar.

2.2.2.3 la production de céréales

Les statistiques de la production agricole semblent indiquer, à partir de 2008, notamment, une véritable spécialisation, dans l'espace, de la production de céréales. Les céréales traditionnelles (mil, maïs, sorgho) sont entièrement produites dans les zones de culture

pluviale (dièri et bas fonds) et de décrues, et le riz est produit en zone irriguée. En moyenne, cette production se répartit selon les proportions suivantes : 46 % pour les céréales traditionnelles ; 54% pour le riz. La production de blé encore naissante (0,6%) a été additionnée à la production des céréales traditionnelles.

Tableau 5 : Production de céréales (en tonnes) au cours cinq dernières années

	Céréales traditionnelles		Riz		Total
2007/2008	98 241	54%	82 165	46%	180 406
2008/2009	107 414	50%	107 422	50%	214 836
2009/2010	116 934	69%	53 569	31%	170 503
2010/2011	139 916	51%	134 447	49%	274 362
2011/2012	39 728	20%	158 921	80%	198 649

Source : MDR

Une analyse plus fine de la production des céréales traditionnelles montre que la part de la production en décrue contrôlée ne représente que 7% du total produit. Elle est, à 86%, réalisée en dehors de la vallée, et donc en situation de dépendance totale vis-à-vis de la pluviométrie. Les risques liés à cette production, sa dispersion dans l'espace, le statut des terres, les contraintes sociales et matérielles à la modernisation des techniques sont autant de facteurs dissuasifs pour l'offre de financement classique et, de manière générale, pour l'investissement dans cette branche d'activité.

Tableau 6 : Répartition de la production de céréales par système de production

	Dièri	Bas fonds	Walo	Décrue cont.
2007/2008	50%	24%	19%	7%
2008/2009	60%	32%	2%	7%
2009/2010	73%	20%	1%	6%
2010/2011	70%	23%	2%	5%
2011/2012	21%	63%	3%	9%

Source : MDR.

Le développement d'une offre de financement en faveur de cette activité passe par des mesures incitatives visant l'extension vers ces zones des activités de réseaux de microcrédits et le développement de produits d'assurance et de garanties adaptés.

2.2.2.3.1 La filière rizicole

La production de riz est la principale culture pratiquée le long de la vallée. Les surfaces mises en culture ont atteint, en 2012, leur niveau le plus élevé sur les dix dernières années, avec 20 356 ha de riz, durant la saison d'hivernage, et 10 654 ha, en contre saison. Ainsi, à l'exception du maraichage, le riz occupe la quasi-totalité des terres aménagées dans les espaces irrigués en maîtrise totale de l'eau. Les exploitations agricoles se répartissent en 3 catégories :

- **Les grands périmètres collectifs**

Les périmètres en question sont ici le casier pilote de Bogué (780 ha) et les périmètres pilotes du Gorgol (PPG1 :788 ha et PPG2 : 1188 ha). Il s'agit de terres difficilement privatisables, mises en valeur par l'Etat et distribuées aux exploitants, à raison de parcelles allant de 0,2 à 0,5 ha. La gestion des ouvrages d'irrigation est confiée aux organisations représentant les exploitants qui ont aussi la charge de recouvrer la redevance due par chaque exploitant pour la couverture des coûts de pompage de l'eau. Les rendements sont relativement faibles, de 3 à 4 tonnes de paddy à l'hectare (t/ha). Le revenu dégagé par la production commercialisée, après les prélèvements destinés à l'autoconsommation, ne permet pas de couvrir la redevance d'eau et rembourser les crédits contractés pour l'achat des intrants agricoles ni, a fortiori, constituer des provisions financières pour l'entretien des aménagements et équipements.

Les retards de mise en eau, liés, entre autres raisons, au retard de paiement des redevances et aux difficultés d'obtention de nouveaux crédits en raison d'impayés, ne permettent pas d'envisager une deuxième culture de riz, et donc d'atteindre un niveau d'intensification compatible avec la rentabilité de cette activité.

- ***Les périmètres villageois***

Il s'agit en général de superficies de 20 ha réparties, en parcelles de 0,5 ha, attribuées par famille. Les exploitants sont assistés par la Sonader qui participe aux aménagements et à l'approvisionnement en intrants, et qui assure l'encadrement, en termes de formations et de conseils. En dépit des appuis fournis (par exemple la subvention du projet PDIAM pour l'aménagement), les rendements sont faibles et cette catégorie d'exploitants est celle qui présente le taux d'impayés le plus élevé à l'UNCACEM.

- ***Les exploitants privés***

Les mesures d'incitation déployées par les pouvoirs publics (accès facile à la terre et au crédit, prix d'achat encourageant et écoulement garanti de la totalité de la production...) ont provoqué une sorte de ruée vers la riziculture, à partir du milieu de la décennie 1980-1990. Les nouveaux agriculteurs, commerçants ou armateurs, n'avaient pour la plupart aucune connaissance de l'exploitation agricole. Ces exploitations représentent, aujourd'hui, la majorité des périmètres irrigués mis en culture, et contribuent, à hauteur de 60%, à la production de paddy

Cependant, la rentabilité de ces exploitations reste très aléatoire en raison des contraintes multiples entravent leur développement : Qualité des aménagements, qualité des intrants, disponibilité des équipements, coût de l'énergie...

- ***Les autres acteurs de la filière***

Cette filière est très encadrée par les pouvoirs publics. Les principaux prestataires de services sont des opérateurs publics tels que le CNARADA, pour la recherche appliquée ; la SONADER, pour l'encadrement et le conseil ; la SNAAT, pour les travaux agricoles ; le CSA et la SONIMEX, pour l'achat et la distribution de la production. Les opérateurs privés se retrouvent dans les activités de décorticage et dans la fourniture de semences et autres intrants (engrais, produits phytosanitaires, carburant)...

La filière rizicole est la seule activité agricole à bénéficier d'un dispositif de financement dédié. Ses besoins de financement et l'offre disponible seront examinés plus en détails dans le cadre de l'analyse de son système de financement.

III. Financement du secteur rural

Les principales sources de financement du secteur rural sont l'Etat et ses partenaires au développement, les opérateurs et investisseurs privés nationaux et internationaux et le système financier national.

Les financements de l'Etat ont été principalement orientés vers la mise en place et l'entretien d'infrastructures, mais ils ont également porté sur des activités présentant un caractère commercial (commercialisation des récoltes, approvisionnement en intrants, exécution de travaux d'aménagement...). Les financements de l'Etat ont été principalement orientés vers la mise en place et l'entretien d'infrastructures, mais ils ont également porté sur des activités présentant un caractère commercial (commercialisation des récoltes, approvisionnement en intrants, exécution de travaux d'aménagement...).

L'intervention des partenaires techniques et financiers (PTF), qui ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une stratégie de développement rurale opérationnelle, n'a eu que très peu d'impact sur le développement de l'agriculture.

Les investissements directs étrangers sont encore très limités. Le secteur, pris dans son ensemble, est en fait porté par les opérateurs privés mauritaniens. Mais ces derniers montrent de plus en plus de réticence à s'engager, notamment en raison des difficultés de l'accès au crédit et de l'absence de mécanismes de garanties.

3.1 Historique du crédit au secteur rural

Dans les années 80, le financement de l'agriculture était confié à des banques de développement à capitaux publics. La dernière de celles-ci a fait faillite en 1992. Depuis cette date, le financement du secteur rural se caractérise par l'absence d'un cadre global de cohérence, et se trouve donc à la fois insuffisant et désorganisé.

Jusqu'à une date récente, le crédit au secteur rural en Mauritanie a été fourni par:

- Le système bancaire
- le Réseau des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien (MICO)
- L'Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit pour l'Élevage (UNCECEL)
- L'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne en Mauritanie (UNCACEM).

Le système financier national, en dépit de récentes évolutions, ne joue pas le rôle qui devrait être le sien dans le développement de l'agriculture. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur bancaire qui reste peu impliqué dans le financement de l'agriculture. En effet, ses engagements dans le secteur rural ne représentent que près de 1% des crédits bancaires. Il

s'agit, en fait, de prêts à L'UNCACEM, garantis par l'Etat, et bénéficiant, pour l'essentiel, à des entreprises affiliées aux groupes commerciaux qui détiennent les capitaux des banques.

Cela est également vrai pour le **Réseau des MICO** qui est le principal intervenant dans le financement des activités génératrices de revenus en zone oasienne. En effet, le rapport d'audit de ces mutuelles, au 31/12/2011, montre que leurs activités sont assez irrégulières. Les mutuelles ayant exercé des activités sont au nombre de 18 sur 53, en 2009 et 13 sur 53 en 2010. Toutes les Mico, sans exception, ont exercé des activités en 2011, mais seulement 12 sur les 62 que compte actuellement le réseau sont jugées effectivement satisfaisantes.

L'élevage reste le parent pauvre du secteur rural en matière de financement. Il a été décidé récemment de fédérer les vingt (20) caisses d'épargne et de crédit mises en place avec l'appui du PADEL sous la houlette de l'**UNCECEL**. Les structures ont été installées, mais les opérations de crédit n'ont pas encore démarré, en raison du manque de ressources. Une dotation budgétaire de 400 millions d'ouguiya a été affectée au projet, mais elle tarde à être engagée, peut-être pour des raisons de conflit d'attribution entre l'UNCECEL et la Caisse de Dépôt et de Développement, créée récemment.

L'**UNCACEM** était le principal acteur financier du secteur rural, à travers les Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne (CACEs). Elle représente 91% des crédits distribués par les IMF et la quasi-totalité des crédits à la riziculture. La superficie des exploitations dont les propriétaires font appel aux financements de l'UNCACEM représente 80% des superficies exploitées, soit environ 8 000 hectares annuellement. Sa situation financière est jugée très précaire, mais elle a reçu de l'Etat les ressources nécessaires pour assurer le financement de la campagne rizicole de contre saison sèche (mars- juin 2013), et il est question, ces jours-ci, de lui confier le financement de la campagne d'hivernage 2013. Toutefois, le gouvernement a décidé de confier le financement public du secteur rural à la CDD, ce qui devrait entraîner, en conséquence, la liquidation de l'UNCACEM, dans un proche avenir.

Il convient de souligner que les exploitants agricoles peuvent accéder à **d'autres financements** provenant d'institutions de micro finance installées dans les centres urbains, d'ONG ou de structures de projet de développement. Ils peuvent aussi bénéficier de délais de paiements accordés par les fournisseurs d'intrants et de matériel agricole, ou d'avances sur règlements des livraisons par les usiniers. Ces derniers sont parfois consentis à des conditions ou taux usuraires.

3.2 Nouvelle approche de financement : la CDD

La CDD (Caisse de dépôt et de développement) est une institution financière publique, créée par la loi du 17 mars 2011, sous forme d'établissement public à statut spécial, pour venir en appui aux politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Sa mission première est de promouvoir le développement économique et social du pays. Le capital initial de la CDD est de 5 Milliards d'ouguiya. Il vient d'être porté (2 mai 2013) à 10 milliards d'UM. Ses dépôts, au 31 mars 2013, s'élèvent à 9,3 Milliards d'ouguiya, et ses prêts et placements totalisent 2,1 milliards, dont 474 millions en mandat de gestion. Sur le plan opérationnel, elle est structurée autour de deux grandes directions dont chacune est dotée

d'un comité de surveillance. Leurs créneaux d'activités sont différents, et leurs ressources distinctes.

3.2.1 La Direction des dépôts et consignation

Elle détient les dépôts issus de cautionnements et consignations, à caractère administratif ou judiciaire, et les avoirs des établissements publics non dotés de la personnalité morale. Elle est autorisée à collecter les dépôts du public et à emprunter sur le marché. En termes d'emplois, elle gère les placements et crédits à court terme de la CDD et intervient, de manière générale, pour toutes les opérations bancaires qui ne sont pas de la compétence de la direction du développement.

3.2.2 La Direction du développement

Elle a pour mission de mobiliser des ressources de longue durée auprès d'organismes spécialisés ou d'institutions financières internationales. Elle peut procéder, pour la levée de fonds, à l'émission de titres de différentes natures. Ses activités de financement sont orientées vers les projets et programmes qui participent au développement économique et social de la Mauritanie. Elles peuvent prendre la forme de prêts, de prises de participation, de garantie, etc. Les interventions de la direction sont réalisées sous forme de gestion sous mandat, dans le cadre d'un accord conclu avec l'Etat et/ou ses partenaires techniques et financiers, ou pour le compte de la CDD, sur ressources propres. Dans ce dernier cas, la loi prévoit que le prêt est accordé dans le cadre d'une opération de cofinancement avec un autre établissement bancaire mauritanien.

3.2.3 La structure de financement de l'agriculture

Le gouvernement mauritanien a décidé, en conseil des ministres, le 27 septembre 2012, de créer au sein de la CDD, une structure autonome dédiée au financement du secteur rural. Les ressources de cette structure proviendront principalement des fonds affectés par l'Etat, des lignes de crédit fournies par les partenaires au développement pour le financement du secteur et des dotations affectées par la CDD à l'activité agricole. Elles seront exclusivement réservées au financement du secteur rural, mais le domaine d'intervention de la structure est très vaste. Il couvre :

- Le financement des exploitations agricoles pour les aménagements, les équipements agricoles, l'acquisition d'intrants et la commercialisation ;
- Le financement des entreprises agricoles : Agro-industrie, travaux... ;
- Le financement de l'élevage ;
- Le financement des institutions de micro-finance opérant dans le secteur rural.

La convention cadre portant création du nouveau dispositif de financement de l'agriculture au sein de la CDD a été signée le 27 décembre 2012. Elle stipule, entre autres dispositions, que la nouvelle structure doit être fonctionnelle au plus tard le 31 mars 2013, et prête à assurer le financement de la campagne hivernale 2013.

Les premières agences de la structure seront installées à Rosso et Kaédi, et un guichet est prévu à Bogué. L'acquisition des équipements est en cours, et des groupes de travail ont été constitués pour l'élaboration des procédures de crédit, la conception de l'offre de financement envisagée et l'évaluation des ressources nécessaires.

A ce stade, les nouvelles règles ne sont pas encore entièrement formalisées. Mais il ressort, des différents échanges que nous avons eus avec la Direction générale et les cadres en charge du dossier, que pour la première année, la Caisse se limitera au financement de l'agriculture irriguée, notamment la campagne rizicole habituelle. Les premières estimations tablent sur 16 000 hectares à financer, soit un besoin de financement à court terme de 2 560 millions d'ouguiya (9 M\$) et des besoins en investissements estimés à 500 millions d'ouguiya (1,8 M\$).

3.2.4 Forces et faiblesses du dispositif de financement agricole de la CDD

La mise en place d'un système de financement agricole au sein de la CDD permettra de lever un certain nombre de contraintes auxquelles faisait face le financement du secteur rural. Cependant, il induira des problèmes, liés en particulier au financement du secteur par une banque de développement qui, de surcroît, n'est pas spécialisée dans le domaine.

Les principales forces de ce nouveau système sont :

- La nouvelle structure de financement va bénéficier des systèmes comptables et financiers existant déjà au niveau de la CDD, et d'un encadrement de haut niveau par des cadres expérimentés issus du secteur bancaire.
- L'implication de la CDD devrait permettre de mobiliser des ressources à long terme, permettant ainsi de financer les gros investissements au profit du secteur rural.
- Le taux d'intérêt sur les crédits (pratiquement égal au taux d'inflation) est très avantageux pour les exploitants agricoles
- L'offre de crédit couvre la totalité des besoins de campagne
- Le nouveau financement agricole encourage le développement d'entreprises de transformation et services agricoles et l'acquisition d'équipements agricoles
- La constitution d'un fonds pour la prise en charge des calamités naturelles est prévue
- La CDD est impliquée dans le processus d'attribution de titres de propriété hypothécables pour les périmètres cultivés
- La CDD participe au développement de la micro finance en milieu rural
- La structure chargée du crédit agricole propose des financements islamiques, adaptés aux préceptes religieux des populations concernées
- La CDD dispose du privilège du trésor public pour le recouvrement de ses créances

Quant aux problèmes posés par ce nouveau système, ils peuvent être résumés ainsi :

- La nouvelle structure est une émanation d'une banque publique ; le souci de la promotion du secteur peut prendre le pas sur l'exigence de rentabilité des financements
- Les agriculteurs ont tendance à assimiler les crédits accordés par des structures publiques à des subventions
- Les ressources humaines de la CDD n'ont pas l'expérience du crédit agricole. Certes, elles peuvent s'appuyer sur les acquis de l'UNCACEM, mais il convient de souligner que, les résultats de cet organisme, en 20 ans d'activités, sont mitigés. Par ailleurs, l'UNCACEM pouvait compter sur des comités de crédit composés d'exploitants

professionnels connaissant parfaitement les contraintes du secteur ainsi que ses acteurs, ce qui n'est pas le cas de la CDD

- Les taux d'intérêts très avantageux multiplient les risques de détournement des crédits, octroyés sur la base de dossiers agricoles, vers d'autres secteurs
- Le système d'information agricole, dans son ensemble, manque de moyens. Les institutions de crédits adoptent un système de décaissements par étapes, en fonction du calendrier cultural. Elles se basent sur des visites de terrain qui demandent une mobilisation importante de ressources humaines et matérielles. C'est un dispositif contraignant pour les exploitants, et qui reste malgré tout subjectif.

IV. La Nouvelle Stratégie de développement du secteur rural

4.1 Les axes et le programme de mise en œuvre

Le Gouvernement mauritanien a adopté, en novembre 2012, une nouvelle stratégie pour le développement du secteur rural à l'horizon 2025. Cette stratégie, qui répond au souci de se doter d'une approche intégrée pour le secteur rural, a retenu cinq axes stratégiques et cinq domaines prioritaires dont l'objectif est de rendre le secteur attractif pour les partenaires au développement et les investisseurs, afin de hisser le secteur à la hauteur des enjeux de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Les axes stratégiques retenus sont (i) la promotion de l'élevage ; (ii) la promotion de l'agriculture ; (iii) le développement local ; (iv) la maîtrise de la gestion des ressources naturelles et (v) l'adaptation du cadre juridique et institutionnel. La mise en œuvre de ces axes s'appuie sur les domaines stratégiques suivants : (i) les infrastructures, (ii) la recherche, (iii) le conseil rural et la formation, (iv) le financement et (v) le commerce. Pour chacun des axes, la stratégie a défini des sous axes, et identifié les filières potentiellement porteuses. Les objectifs stratégiques de chaque filière, à l'horizon 2025, ont été chiffrés. Un travail similaire a été fait pour les domaines stratégiques.

La stratégie a été déclinée, par la suite, en programme national de développement de l'agriculture et de l'élevage (PNDAE). Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, une loi d'orientation agropastorale a été adoptée par le parlement, le 27 mai 2013, et le Ministère du Développement Rural a conçu et présenté à ses partenaires au développement un programme de développement rural intégré (PDRI) qui rassemble, dans une démarche cohérente, les actions prioritaires, pour un volume global d'investissement de 416 millions de dollars.

Ce programme se fixe pour objectif, d'accroître, à l'horizon 2018, le taux de couverture des besoins en céréales de 30 à 53%, de porter l'autosuffisance en produits laitiers à près de 56% des besoins, et d'assurer une couverture à 100% de la consommation en viande rouge.

Les activités du PDRI portent sur l'aménagement de plus de 22 000 ha, la construction ou la réhabilitation de 160 barrages, dont 5 de grande taille, la construction de deux laiteries industrielles. Les réalisations physiques absorbent 94 % des montants programmés. Le reste se répartit entre les activités de formation- recherche et celles de renforcement des capacités.

La mise en œuvre de ce programme nécessitera la mobilisation de financements importants pour la couverture des charges d'exploitation. A titre d'exemple, les financements additionnels nécessaires pour la mise en culture des périmètres réalisés par le programme, pour une seule campagne agricole, sont de l'ordre de 3 500 millions d'ouguiya (12,5 M\$) ; le calcul est réalisé sur la base des normes actuelles du crédit agricole (160 000 UM ou 572\$ par hectare), qui prennent en compte les subventions accordées par l'Etat.

4.2 Adéquation entre la stratégie et le nouveau système de financement

Par le passé, l'offre de crédit était régulièrement identifiée comme l'un des principaux obstacles au développement du secteur. Le gouvernement a donc adopté de nouvelles mesures, matérialisées par une convention de gestion qui consiste à confier à une institution bancaire à capitaux publics (la CDD) la gestion de ressources publiques destinées à financer les crédits accordés aux opérateurs du secteur. Cette nouvelle donne est de nature à changer en profondeur le système du crédit agricole tel qu'il a existé jusqu'à présent.

Le système mis en place à travers la CDD pourrait avoir, en apparence, des divergences avec l'approche préconisée par la stratégie de développement du secteur rural. En effet, les volets de la stratégie qui porte sur le système de financement ont mis l'accent sur le recentrage du rôle de l'Etat sur les fonctions régaliennes et la création d'un cadre favorable à l'émergence d'un véritable secteur privé agricole dans l'optique d'un développement des filières. La stratégie a donc retenu les objectifs spécifiques suivants : *(1) Promotion de mécanismes d'incitation à la performance, (2) Renforcement de la coordination entre l'Etat et ses partenaires au développement pour le financement du développement du secteur rural, (3) Développement de l'intermédiation financière en milieu rural, (4) Accès des institutions financières du secteur rural à des mécanismes de refinancements adéquats, (5) Développement des mécanismes de garantie contre les calamités et (6) Développement de services de conseils financiers et de gestion.*

L'approche adoptée pour le financement du secteur rural est, certes, pertinente, mais elle ne bénéficie pas, aujourd'hui, de conditions favorables. Le secteur financier privé n'a, pour l'instant, montré aucune inclination pour le secteur rural, en dépit des dispositions incitatives mises en place pour favoriser l'investissement dans ce secteur, au moment où le pays enregistre régulièrement des déficits alimentaires. L'approche volontariste adoptée par le gouvernement, à travers la CDD, vise avant tout la création d'un environnement favorable au développement du secteur. Elle n'est pas exclusive, et devrait disparaître à mesure que le secteur privé financier percevra l'intérêt du secteur et les potentialités qu'il recèle.

Durant cette phase transitoire, la CDD doit, comme le prévoient ses statuts, œuvrer pour mobiliser des lignes de crédit de long terme auprès des partenaires au développement, mais aussi développer une approche visant à cofinancer avec les banques primaires des projets rentables chaque fois que cela est possible. Elle doit, de même, favoriser l'émergence du secteur de la micro finance en milieu rural où elle ne dispose pas, actuellement, des capacités à accompagner l'agriculture de subsistance.

V. Quelles améliorations pour le nouveau système de financement

Sans en remettre en cause l'esprit, le système mis en place par le gouvernement pour financer l'agriculture doit être amélioré pour jouer pleinement le rôle qui lui a été dévolu, en attendant que le système préconisé par la stratégie se mette en place. Cela est d'autant plus urgent que le développement du secteur rural doit être aujourd'hui une priorité de la politique de développement du pays. La mise en place d'un système performant de financement du secteur rural en Mauritanie bénéficie, actuellement, de conditions et d'opportunités intéressantes, parmi lesquelles on peut citer :

- L'agriculture, en particulier l'agriculture irriguée, est indispensable à l'indépendance et à la sécurité alimentaire du pays. Elle constitue un potentiel très important de production de richesses et d'emplois. Les pouvoirs publics sont, et continueront à être, très engagés en faveur du développement de ce secteur, et donc, nécessairement, en faveur de la promotion de systèmes de crédit répondant à ses besoins en financements ;
- L'élaboration d'une stratégie de développement pour le secteur rural à l'horizon 2025 et la conception d'un programme de développement rural intégré bénéficiant de l'appui des partenaires techniques et financiers, et disposant déjà d'accords de financement pour plus de 50% des montants programmés ;
- Le taux de pénétration des services financiers en Mauritanie est très faible : 4% pour les banques et 10% pour la micro Finance. Il y'a donc une forte marge de développement qui peut être mise à profit par ce système ;
- Le marché monétaire affiche une situation excédentaire. Le taux de placement sur les bons du trésor est de l'ordre de 3% ;
- L'accroissement de la demande en produits alimentaires, au niveau national, ne pourra être totalement satisfait par les importations sans effet négatifs importants sur la balance des paiements ;
- La proximité du marché européen place l'agriculture mauritanienne dans de bonnes conditions en matière d'exportation de produits bruts ou transformés.

Cependant, la mise en place d'un tel système n'est pas sans risques. Il est important de garder à l'esprit les plus préoccupants d'entre eux :

- La pérennité du crédit agricole est intimement liée à la rentabilité de l'agriculture irriguée, qui reste très aléatoire en raison des contraintes multiples qui l'entravent : Qualité des aménagements, qualité des intrants, disponibilité des équipements, coût de l'énergie...
- Un manque d'organisation au niveau des marchés des produits agricoles, favorisant une instabilité des prix ;
- L'absence de partenaires techniques internationaux limite le développement de l'agro-industrie et le transfert de technologies ;
- L'absence de mécanismes de garantie face aux calamités ;
- Les emprunteurs ont rarement des états financiers probants ou des plans d'affaires : La gestion des exploitations n'a pas le caractère d'une gestion d'entreprise

- Les organisations paysannes sont généralement faibles et insuffisamment structurées
- Les opérations d'escompte auprès de la BCM et les échanges sur le marché monétaire ont des maturités très courtes, inadaptées aux besoins de financements de l'agriculture ;
- Le manque de confiance des acteurs envers le système judiciaire multiplie les incertitudes et, en particulier, les risques afférents à la réalisation des sûretés.

De par ses principales ressources et son mode de management, le mécanisme entrain d'être mis en place au sein de la CDD se rapproche, des dispositifs bancaires que la Mauritanie a déjà connus. Toutefois, le processus en est à sa phase initiale, et des mesures d'accompagnement permettant d'éviter la reproduction des erreurs du passé peuvent, dès à présent, être engagées . Il s'agira, notamment, de :

- Renforcer les capacités de la CDD en termes d'évaluation du risque crédit, de conception de produits financiers et d'amélioration de son système d'information ;
- Introduire de nouveaux outils de financements ou de garanties ;
- Promouvoir une nouvelle dynamique dans les rapports agriculteurs/entreprises de transformation ou de services, orientée vers la réalisation de bénéfices, à travers une démarche contractuelle.

5.1. Appui à la CDD

Les mesures prioritaires identifiées pour l'appui de la CDD sont les suivantes :

- Formation à l'évaluation du risque agricole : Cette action peut prendre la forme d'une assistance technique, pour une certaine durée, ou d'une formation ciblée, dont le contenu sera défini à partir d'une analyse des acquis du personnel recruté ;
- Réalisation d'une étude pour identifier les mécanismes de financements islamiques les mieux adaptés au contexte de l'agriculture en Mauritanie (Selem, Mourabaha, Mougharassa...), et formation des cadres de la structure à la mise en place et à la gestion de ces outils ;
- Mise en place, avec l'appui de la CDD, d'une structure (sous forme d'agence autonome) de conseils (techniques culturelles, comptabilité, préparation de dossiers bancaires...) au profit des exploitants. Ce dispositif sera appelé à constituer des bases de données sur le secteur (compte d'exploitation type, statistiques de productions, informations sur les marchés...). Il doit pouvoir être mis à profit par tous les intervenants du secteur, institutions financières ou autres ;
- Mise en place d'un système d'information géo-référencé fiable pour le suivi des exploitations agricoles. Ce système doit intégrer des outils de reconnaissance, du type photos aériennes, qui compléteront les données collectées par les agents de terrain ;

- Elaboration d'un plan de financement pour le fond de garantie des calamités, et définition de ses mécanismes d'exécution ;
- Conception d'un master plan relatif au financement de la stratégie de développement du secteur rural dans son ensemble, pour lever les contraintes à la rentabilité du secteur. Il s'agit d'une projection à long terme qui prend en compte les ressources budgétaires attendues, l'épargne intérieure mobilisable en faveur du secteur, le potentiel qui peut être généré par le système financier, le niveau du recours aux financements extérieurs, et qui permet d'identifier les sources de financement les mieux adaptées.

5.2. Diversification de l'offre de financement

L'analyse des filières de production montre que la plupart des exploitations d'agriculture et d'élevage relèvent de l'activité vivrière, et ne répondent pas aux critères d'éligibilité des banques commerciales. Ces activités ne sont pas non plus compatibles avec le dispositif de la CDD, dont l'implantation dans l'espace est limitée, et qui peut difficilement adapter ses coûts de transaction actuels à des opérations de financement de très faibles montants, à caractère saisonnier et soumis aux aléas climatiques. Le mécanisme de financement a priori le plus adapté est celui des réseaux de micro crédit. Mais, même dans ce cas, l'atteinte d'une masse critique est indispensable au bon fonctionnement de chaque caisse et à la pérennité des réseaux.

Le développement de l'offre de financement en faveur du secteur rural commande donc d'introduire de nouveaux produits qui, par leurs natures, contribuent à réduire les coûts de transaction et/ou à atténuer les risques portefeuille. De telles innovations nécessiteront l'appui des pouvoirs publics et des partenaires au développement, au moins pour les périodes de démarrage.

De nombreuses expériences réussies ont été menées dans les pays en développement. Nous citons en exemple quelques produits financiers qui s'intégreraient aisément aux pratiques actuelles des institutions financières en Mauritanie.

5.2.1 Utilisation des NTIC

Ce dispositif consiste à équiper de Smartphones ou d'autres logiciels de ce type, qui permettraient d'accéder aux comptes des clients et à l'historique de leur crédit, et de réaliser des opérations de caisses et de prêts. Les représentants des institutions financières pourraient alors se déplacer vers les marchés, et réaliser les transactions sur place. Les coûts de transactions en seraient réduits, et la circulation de l'information assurée, soit de manière instantanée soit par mise à jour régulière.

Pour les opérations en cash, ce dispositif pourrait être adossé à des agences du réseau concerné, ou à celles de structures partenaires, telles que la Poste, les réseaux de téléphonie mobile, les autres institutions financières...

Cette forme d'extension des activités des institutions financières est particulièrement adaptée aux marchés périodiques de vente de bétail. Il pourrait également être utile aux agriculteurs de la zone pluviale qui se trouvent loin des grandes agglomérations.

Son lancement peut être réalisé grâce à l'appui du secteur public, pour la conception et/ou l'acquisition de logiciels. Par ailleurs, les banques commerciales et la CDD utilisent des logiciels de gestion similaires, provenant souvent du même fournisseur. Il leur sera aisé de développer en commun des modules de gestion du type de ceux décrits ci-dessus.

5.2.2 Le Warrantage

Cette forme de crédit consiste, pour un producteur, à obtenir un prêt en proposant, en garantie, le nantissement de sa production mise en stock dans des magasins relevant d'un tiers agréé par l'institution financière concernée. Après avoir livré sa production au lieu convenu, l'agriculteur reçoit un certificat de dépôts endossable qui matérialise l'opération. Il est ainsi libéré de la contrainte de la commercialisation immédiate, et peut attendre de meilleures conditions pour écouler sa production. Les ressources obtenues permettent d'engager de nouvelles activités génératrices de revenus, ou de se préparer à de nouvelles cultures, dans une logique d'intensification. Les certificats de dépôt servent également à développer des mécanismes de vente à terme, plus favorable aux agriculteurs.

Ce mécanisme de financement est adapté à l'agriculture irriguée dont la rentabilité exige un minimum d'intensification, et donc le respect de calendriers culturaux contraignants. Il est aussi utile aux riziculteurs qui souhaitent accéder aux crédits de la CDD ou des autres banques, mais qui ne disposent pas de titres fonciers. Le warrantage permettra aux producteurs du pluvial de différer leurs ventes afin d'obtenir de meilleures conditions de prix, ou d'investir dans d'autres activités saisonnières, comme l'embouche d'animaux destinés à l'abattage.

Les pouvoirs publics peuvent contribuer au développement de ces produits en créant ou en agréant des entrepôts adaptés, à proximité des zones de production, et/ou en offrant des garanties pour les produits stockés.

5.2.3 L'Assurance

Il s'agit de systèmes d'assurances indexés sur des indicateurs météorologiques qui sont en rapport direct avec la production agricole, tels la pluviométrie, la température etc. La réalisation de l'événement donne droit au règlement d'une somme prédéterminée et indiquée sur le document d'assurance.

Ce système permet de contourner des mécanismes d'évaluation de sinistres coûteux et risqués. Il a, de plus, l'avantage d'être accessible aux autres agents économiques qui sont exposés aux mêmes risques que les agriculteurs, ou dont l'activité est rattachée à l'activité agricole : Fournisseur d'intrants, commerce général, industries agro-industrielles...

5.2.4 Fonds de garantie

Ce sont des fonds institués par les pouvoirs publics pour garantir le dénouement de certaines catégories de prêts ou de prises de participation. La gamme des crédits éligibles dépend des activités que l'on souhaite promouvoir. Il peut s'agir de crédits à court terme pour le financement des campagnes agricoles ou la commercialisation des produits, de crédits à moyen/long terme et de prises de participation pour encourager les investissements et l'innovation.

Les ressources du fonds proviendraient de financements publics, de prélèvements de commissions sur les opérations bancaires usuelles et de la participation des bénéficiaires. Les niveaux de prises en charge sont aussi variables, allant de la couverture des frais de poursuite aux remboursements des créances jugées irrécouvrables, en passant par la prise en charge, partielle ou totale, des intérêts dus sur impayés, au cours de la procédure de recouvrement.

D'autres sources de garanties peuvent être obtenues en encourageant l'implication de fonds mondiaux destinés à la promotion des financements dans le secteur rural pour la lutte contre la pauvreté.

5.3 L'agriculture contractuelle

L'agriculture contractuelle se définit comme « un accord entre des agriculteurs et des sociétés agro-alimentaires ou de commercialisation, ou les deux, portant sur la production et la fourniture de produits agricoles, selon des accords à terme, à des prix préétablis »

Il existe différents modèles de contrats pour l'agriculture contractuelle. En Mauritanie des accords de ce type ont été relevés dans le cadre des rapports entre unités de décorticage et riziculteurs. Ils correspondent au modèle dit de type informel. Il s'agit d'accords ponctuels, par lesquels l'unité de transformation avance aux agriculteurs les montants nécessaires à l'acquisition des intrants, moyennant un accord de vente du paddy à des prix inférieurs à ceux du marché. Les décotes de prix peuvent atteindre les 40%. Il s'agit clairement d'accords déséquilibrés, au détriment des agriculteurs, et qui ne peuvent donc, en aucun cas, s'inscrire dans la durée, et encore moins servir à accroître les revenus des ruraux.

Dans le contexte particulier de la Mauritanie, l'introduction d'une agriculture contractuelle au service de la promotion des revenus des agriculteurs doit faire l'objet d'une étude approfondie. Un organisme spécialisé pourrait être dédié à cette mission. Les schémas suivants sont présentés à titre d'exemples.

5.3.1 Modèle centralisé ou de plantation mère

Ce modèle peut être adapté au développement de la production sucrière qui va nécessiter l'exploitation de grandes surfaces. Il se construit autour des éléments suivants :

- La **société de transformation** peut gérer, ou non, une plantation pilote. Elle passe des accords avec des producteurs pour l'achat de leur production, fournit les intrants nécessaires, notamment le type de semences qui correspond à la production souhaitée, et assure l'encadrement nécessaire, en termes de conseils.

- **L'Etat** procède aux aménagements nécessaires, et attribue les terrains à des **producteurs** qui acceptent de s'inscrire dans des accords avec la société sucrière, pour une certaine durée.
- **La CDD** participe au plan de financement de l'entreprise, et fournit des crédits aux agriculteurs garantis par la société.

Ce modèle peut servir dans le cadre de partenariats avec des entreprises internationales qui ont besoin d'exploiter de grandes surfaces. Dans ce cas, il permet de contourner les contraintes sociales et politiques à l'attribution des terres. C'est un modèle adapté aux spécificités des entreprises de production laitière.

5.3.2 Modèle multipartite

Il s'adapte mieux au contexte de la riziculture dans la vallée. Dans le cadre de ce schéma, on peut envisager un accord par lequel la Sonimex (Société nationale d'import export) s'engage auprès des usiniers à acheter une certaine qualité et quantité de riz, à des prix préétablis, sur plusieurs années. Les entrepreneurs établissent des accords de productions avec les agriculteurs. La CDD fournit les financements nécessaires à la production. Elle peut aussi encourager la prise de participation des agriculteurs dans le capital des usines, pour un meilleur équilibre et une plus grande stabilité de la relation.

5.3.3 La démarche « entreprise de service et producteurs agricoles »

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un modèle de contractualisation à part, mais d'une démarche volontariste qui peut s'appliquer à différentes productions, et qui semble adaptée, en particulier, à la promotion de la production maraichère, notamment pour le développement des filières pommes de terre et oignons, qui sont pénalisées par la désorganisation des marchés et la concurrence de produits importés.

Dans cette démarche, un organisme de promotion à caractère public (Etat et/ou partenaires au développement) procède aux études de marchés, identifie les entrepreneurs de la filière qui présentent les compétences requises, et favorise le développement d'accord entrepreneurs-producteurs. Pour une meilleure prise en compte des intérêts des uns et des autres, il incite les agriculteurs et les entrepreneurs à créer de sociétés de capitaux, avec une participation conjointe.

Conclusion

Le développement du secteur rural est sans doute la pierre angulaire de toute politique de lutte contre la pauvreté. En Mauritanie, les pouvoirs publics ont élaboré, en 2012, en collaboration avec leurs partenaires au développement et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, une stratégie ambitieuse pour le développement du secteur, à l'horizon 2025.

Dans le même temps, ils ont du parer au plus pressé en mettant en place un dispositif de crédit répondant aux besoins immédiats des producteurs de riz, et préserver ainsi, les acquis accumulés aux prix des investissements énormes réalisés au cours des quarante dernières années.

Il va sans dire que ce dispositif ne couvre pas tous les besoins du secteur. Il ne suffit pas non plus à accompagner une stratégie ambitieuse, centrée sur la participation des producteurs et le développement de l'initiative privée. Toutefois, le processus est encore dans sa phase initiale, et des mesures d'accompagnement du type de celles proposées par ce rapport sont encore largement accessibles.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Texte de la convention de gestion Etat – CDD

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère du Développement rural

Caisse des Dépôts et de Développement

Convention de mandat de gestion du fonds destiné au financement du secteur rural

Entre

La République Islamique de Mauritanie, représentée par :

- Monsieur Thiam DIOMBAR, Ministre des Finances,
- Monsieur Brahim OULD M'BAREK OULD MOHAMED EL MOCTAR, Ministre du Développement rural,
- Monsieur Bamba OULD DARAMANE, Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme,

Ci après désignés par le terme « l'Etat »,

D'une part,

Et

La Caisse des Dépôts et de Développement, représentée par son Directeur Général Monsieur Ahmed Ould Moulaye Ahmed, ci après désignée par le terme « la Caisse »,

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier : Objet de la Convention

Par la présente convention, l'Etat mandate la Caisse pour créer en son sein une structure chargée exclusivement du financement du secteur rural, conformément à la Communication en conseil des ministres en date du 27 septembre 2012.

Article 2 : Mission de la structure

Les fonds sont exclusivement destinés au financement du secteur rural tel que défini à l'article premier de la présente convention, et en particulier :

- le financement de l'agriculture irriguée (campagne agricole, investissement, maraîchage) ;
- le financement de l'acquisition des intrants agricoles ;
- le financement de l'élevage ;
- le financement des aménagements agricoles;
- le financement des équipements et matériels agricoles;
- le financement de l'agro-industrie;

- le financement des entreprises agricoles;
- le financement des institutions de micro-finance opérant dans le secteur;
- le financement de la commercialisation de la production agricole.

Ce volet de financement sera opéré sous forme de différents types de crédit en particulier islamique, aux conditions établies à cet effet dans le cadre du présent mandat de gestion.

Article 3 : Ressources de la structure

Les ressources de la structure proviendront de :

- Les ressources affectées par l'Etat au financement du secteur rural,
- les lignes de crédits extérieurs spécifiques au secteur;
- Les dotations éventuelles de la CDD;
- toute autre forme d'appui au secteur décidée comme telle par l'Etat.

L'Etat procédera au transfert immédiat des ressources disponibles rétrocédées au titre de la présente convention.

Les ressources allouées dans le cadre du budget de l'Etat ou de conventions de crédit seront décaissées conformément à la proportion arrêtée en commun accord avec les départements signataires de la présente convention.

Les fonds de garantie ou de calamités naturelles sont obligatoirement déposés auprès de la Caisse dans des comptes productifs d'intérêts.

Le taux de rémunération de ces comptes est arrêté d'un commun accord entre le Ministre des Finances et le Directeur Général de la Caisse.

Article 4 : Modalités de fonctionnement de la structure

Les modalités de fonctionnement de la structure sont celles de la caisse

Cependant la Caisse tiendra une comptabilité séparée des opérations relative à la de gestion de cette structure dans ses livres. Cette comptabilité apportera la traçabilité complète des différentes opérations du mandat de gestion.

La structure devra être opérationnelle avant le 31 mars 2013 permettant ainsi à la caisse le financement de la campagne agricole hivernale 2013

L'UNCACEM et l'UNCECEL mettront à la disposition de La Caisse toute information qu'elle juge utile sur sa clientèle

Par ailleurs, la Caisse accordera la priorité dans son recrutement pour cette structure au personnel de ces deux structures

Article 5 : Gestion des risques

La gestion des risques résultant du présent mandat, notamment les risques d'immobilisation et de non remboursement, sera assurée conformément aux procédures de la Caisse et aux règles et usages professionnels en vigueur.

Cependant, et en attendant la mise en place des mécanismes de sécurisation des crédits, la Caisse ne peut être tenue pour responsable du risque de non remboursement.

Article 6 : Rémunération de la Caisse

La couverture des frais de gestion de cette activité sera prise en charge sur les produits relatifs aux opérations de crédit de cette structure. S'il s'avère que ces recettes ne couvrent pas la totalité des frais de gestion de cette structure, l'Etat payera à la caisse le complément

Article 7 : Mesures d'accompagnement

Afin de mieux sécuriser les crédits octroyés par la Caisse en milieu rural l'Etat s'engage à :

- Engager dans l'immédiat les réformes réglementaires requises pour faire évoluer les titres de propriété fonciers actuels en titre hypothécables en garantie des crédits accordés.
- Mettre en place dans les meilleurs délais les mécanismes appropriés pour la gestion des calamités naturelles en milieu rural
- Domicilier à la Caisse toutes les subventions accordées à sa clientèle

La Caisse participera à la mise en œuvre de ces engagements

Article 8 : Suivi de la Convention

Pour assurer le suivi de la Convention, la Caisse adressera aux départements signataires un rapport annuel détaillé, sur l'utilisation des fonds et l'état d'exécution des projets financés.

Un comité, comprenant des représentants des différents départements concernés sera mis en place pour appuyer et suivre avec la caisse la mise en œuvre de cette convention.

Un avenant à la présente convention pourra être établi ultérieurement entre les deux parties, pour fixer des normes complémentaires en matière d'exécution de cette mission.

Article 9 : Effet

Cette convention entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les départements signataires et Caisse.

Nouakchott, le

Pour l'Etat :

Le Ministre des Finances

Thiam DIOMBAR

Le Ministre du Développement Rural

Brahim OULD M'BAREK OULD MOHAMED EL MOCTAR

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme

Bamba OULD DARAMANE

Pour la Caisse

Le Directeur Général

Ahmed Ould MOULAYE AHMED

ANNEXE 2 Listes des documents consultés

1. L'Agriculture contractuelle ; des partenaires pour la croissance : BSA/FAO/145
2. Analyse des politiques publiques dans le domaine de l'élevage : CMAP 2010
3. Analyse des politiques publiques dans le domaine de l'agriculture : CMAP 2010
4. Crédit et production agricole dans la vallée du fleuve Sénégal : Xavier le Roy
5. Document de projet du Programme de développement Rural Intégré
6. Evolutions récentes de l'offre de FR : PRIME 2008
7. L'expérience CIDR promotion d'entreprises de services aux organismes de producteur : Michel Pernot du Breuil
8. Financement agricole en Tunisie : 2013 CI FAO
9. Financement de la chaîne de valeur agricole : GIZ 2011
10. Financement du secteur agricole : CILS 2002
11. Financement innovant pour l'agriculture: FID ; Comite d'experts 2012
12. Innovations en matière de services financier ruraux agricoles : IFPRI/WB Renate Kloeppinger et Manahor Sharma
13. Key success factors and best practice in outgrower schemes : Holmes TechnoServe
14. Principles of the contract farming agreement: Brown &Co Nov. 2012
15. Rapport comite interministériel sur la finance rural : 2012
16. Rapport d'achèvement du PADEL : 2009
17. Stratégie Nationale pour la Sécurité Alimentaire : Mars 2012
18. Stratégie et plan d'action pour le développement du secteur financier 2012-2017
19. Stratégie nationale de promotion de la micro finance 2012- 2016
20. Synthèse audit des MICO 2012
21. Togo et Benin Entreprise d'accès aux marchés urbain pour l'agriculture familiales Oct. 2012

ANNEXES 3 : Listes des personnes rencontrées

Nom	Fonction
Mr Ahmed O Moulay Ahmed	Directeur General de la CDD
Membres du comité technique	MDR
Abdellahi Bbabe	Charge de Mission MDR
Mema Hmallah	Conseiller MDR
Mariem Elmouvid	DPCSE MDR
Lemrabot Mekhalla	Directeur MDR
Ahmed Bahim	CS/DPCSE
Mr Ahamed Louleid	Association des éleveurs
Mr Bouh O Tar	Conseiller du Minist. Des Finances
Mr Dieng Adama Farba	DG Supervision Bancaire BCM
Mr Zein O Sidi Boubacar	Directeur du Contrôle des IMF BCM
Mr Betar Elbou	Directeur General de l'UNCACEM
Mr Ahmedou Mohamed Laghdah	Directeur General PDDO
Mr Mohamed Salem Filali	Directeur de l'UNCECEL
Me Bouyagui Toure	CDD
Mr Made Bouzouma	Directeur CDD
Mr Ely mini	Directeur CDD
Mr Sidi Med	EX CACET UNCACEM